

# CADRE GÉNÉRAL DU LABEL " COLOS APPRENANTES "

DRAJES Martinique  
11 Mars 2025



**DRAJES**

# À LA DÉCOUVERTE DE L'ÎLE DE LA COLO APPRENANTE



# Le Label “colo apprenante” ...

s’inscrit dans le programme « **Vacances apprenantes** » proposé par le ministère de l’éducation nationale

garantit la quasi **gratuité** du séjour pour les publics éligibles

garantit la qualification des personnels, la **qualité éducative** des activités de loisirs, le caractère inclusif du séjour

garantit l’acquisition par les mineurs de **nouvelles compétences** et connaissances dans des domaines variés.

garantit la **qualité des échanges** et des rencontres entre mineurs, des possibilités de **découverte**, de l’apprentissage de la vie en collectivité et de l’adaptation à de nouveaux milieux et à de nouvelles activités.



**valorise** les propositions éducatives déclinées dans le projet pédagogique

**soutient l’activité du secteur** en favorisant le développement de nouveaux séjours

s’applique aux séjours relevant de la **réglementation applicable aux ACM** (art R.227-1 du CASF)

**support : circulaire ministérielle 2024**

# OBJECTIFS



## social

favoriser le départ en vacances de mineurs notamment de milieux modestes et en rendant possible les rencontres entre jeunes de différents horizons

## éducatif

Permettre aux participants d'acquérir ou de consolider des connaissances et des compétences par des démarches et des méthodes d'éducation populaire assurant un haut niveau de qualité éducative

## culturel

par la découverte de territoires et d'activités et l'apprentissage de règles de la vie en commun et le partage des valeurs de tolérance et de laïcité.

# LES PUBLICS

- 6 ans et plus

**La moitié du public doit répondre aux critères suivants :**

- mineurs en situation de handicap,

OU

- relevant de l'ASE

OU

- domiciliés dans un "QPV" ou "ZRR"

OU

- n'appartenant à aucune de ces catégories mais pouvant justifier d'un QF inférieur à 1500 €.



# L'AIDE FINANCIÈRE



- plafonnée à 100 € la nuitée, avec un minimum de 4 nuitées (= 400 €) et un maximum de 5 nuitées
- L'aide est attribuée une seule fois par mineur et par an
- cumulable avec le "Pass'colo"

# LA LABELLISATION



Pour obtenir le label, le projet doit impérativement répondre aux critères suivants :

**Au moins 4 nuitées et 5 jours, voyage compris (pas de durée max.)**

**La moitié des participants répond aux critères d'éligibilité (cf. infra)**

**La participation des familles est symbolique**

Les compétences et les connaissances à acquérir sont clairement explicitées

Les volumes horaires consacrés aux apprentissages sont précisés

Un temps de valorisation ou de restitution est prévu à l'issue du séjour

Les objectifs du projet sont évaluables (impacts sur le parcours des jeunes)

Le séjour est inscrit dans une démarche de continuité éducative

Pour augmenter ses chances de labellisation, le projet doit :

Contenir une ou plusieurs **dominantes**,

Préciser la **participation des mineurs** (notamment pendant la préparation du séjour mais aussi pendant et après le séjour)

Prendre en compte les **mixités** de genre, sociale, économique, territoriale et culturelle des mineurs participants

Démontrer la **qualité de l'encadrement**, en particulier pour les activités relevant des dominantes choisies

Montrer la **variété et l'équilibre des activités** (individuelles et collectives, physiques et sportives, de loisirs créatifs, de compréhension des environnements naturels et culturels et d'expression)

Expliciter les liens et les **partenariats** avec les acteurs locaux

Préciser les modalités d'**information des familles** et, le cas échéant, les modalités d'implication et de participation

Être **inclusif** et lutter contre les discriminations

Respecter la laïcité et les valeurs de la République



# LES TYPES DE SÉJOURS



- Les séjours de vacances;
- Les activités d'hébergement accessoire à un accueil de loisirs ou à un accueil de jeunes;
- Les séjours spécifiques sportifs ou artistiques et culturel;
- Les accueils de scoutisme.

# LES DOMINANTES



Le développement durable et la transition écologique ;

Les activités physiques et sportives ;

La science, l'innovation, le numérique ;

La découverte ou l'approfondissement de langues étrangères ou régionales ;

La citoyenneté et la vie civique ;

L'alimentation et la santé ;

Les arts de la musique ;

Les arts du livre et de la lecture ;

Les arts plastiques ;

Les arts de la scène ;

Les arts audio-visuels ;

Les médias, l'information et la communication.

# EXEMPLES DE COMPÉTENCES À DÉVELOPPER

- Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture de l'Education nationale

[lien ici](#)

- Les compétences psychosociales

[vidéo](#)

# CALENDRIER



## De mars à avril :

- Déclaration d'intention à la DRAJES
- Construction des projets

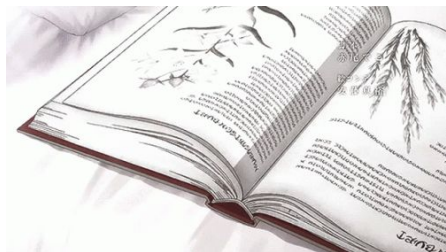
## Mai - juin :

- Déclaration dans TAM
- Dépôt des dossiers dans le Compte Asso
- Passage en commission de labellisation
- Etablissement d'une convention
- Mise en paiement de l'aide "Colo apprenante"

## Septembre :

- Rédaction d'un bilan

# Contenu du dossier



Un titre

Le lieu

Les dates

La thématique

Les coordonnées de l'organisateur

- Les caractéristiques du séjour (hébergement, transport, repas, etc.)
- Le numéro de déclaration (Fiche initiale)
- Les effectifs et caractéristiques du public (origines sociales, géographiques, etc.)
- La liste des bénéficiaires et des non bénéficiaires
- Les qualifications de l'encadrement
- Si possible : liste des encadrants
- Les compétences et les connaissances que les mineurs vont acquérir, dans le thème choisi
- Les démarches favorisant les mixités sociales économiques, culturelles, territoriales et de genre
- Le programme détaillé des activités et le volume horaire consacré aux dominantes / une journée type
- Les modalités de participation des jeunes
- La liste des intervenants
- Le budget prévisionnel et les tarifs d'inscription
- L'implication des familles
- Le lien avec les autres dispositifs (PRE, etc.)
- Les modalités d'évaluation du projet
- La valorisation des réalisations et production des jeunes

**N.B : limiter le nombre de pages (10 max, incluant les annexes)**

# CONTACTS

- référent “Colos apprenantes” :

[remi.duclos@ac-martinique.fr](mailto:remi.duclos@ac-martinique.fr) - 0596 52 29 46

- coordonnatrice budgétaire :

[jocelyne.goron@ac-martinique.fr](mailto:jocelyne.goron@ac-martinique.fr) - 0596 52 29 52

- gestionnaires des déclarations ACM

[nicole.gouacide@ac-martinique.fr](mailto:nicole.gouacide@ac-martinique.fr) - 0596 52 29 43

[priscilla.rene@ac-martinique.fr](mailto:priscilla.rene@ac-martinique.fr) - 0596 52 28 54

